



# Complémentaire santé

## 50% de prise en charge par l'employeur

### Nos actions continuent avec la CFDT



Réforme des retraites ou Jour de carence, les fonctionnaires font de plus en plus l'objet d'un alignement de leur situation sur celui des salariés du privé.

ALTERNATIVE Police considère que cet alignement ne peut pas être à sens unique et certainement pas au désavantage des fonctionnaires dont les policiers.

ALTERNATIVE Police exige que les contreparties accordées aux salariés du privé soit également appliquées aux policiers comme l'intégration des primes dans le salaire ou encore la prise en charge à 50% de la complémentaire santé par l'employeur

### ALTERNATIVE Police avait déjà saisi le Ministre de l'intérieur

### Aujourd'hui, la CFDT FP, l'UFFA, saisi le Ministre de la Fonction Publique

Alors que les inspections IGA, IGF et IGAS ont conduit une mission sur la protection sociale complémentaire (PSC) des fonctionnaires et que le rapport doit être transmis avant la fin du mois de janvier aux organisations syndicales ;

La CFDT Fonctions publiques a interpellé Olivier Dussopt, par courrier du 10 janvier 2020, sur la participation financière des employeurs à notre complémentaire santé et prévoyance en lui rappelant nos principales revendications :

- Une couverture de haut niveau de protection mutualisant toutes les catégories d'agents actifs et retraités,
- Une participation financière obligatoire des employeurs publics d'un montant au moins égal à 50% du montant total de la cotisation,
- Une couverture globale complète santé et prévoyance,
- Un renforcement du poids des critères solidaires dans le choix des opérateurs complémentaires retenus.



**Avec la force de la CFDT, première confédération syndicale, ALTERNATIVE Police se bat chaque jour pour sauvegarder vos acquis. Soutenez-nous en nous rejoignant encore plus nombreux !**

